

Publication du Document d'Enregistrement Universel 2022

Waga Energy annonce la publication de son Document d'Enregistrement Universel 2022, qui a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 16 juin 2023 sous le numéro R. 23-029.

Ce Document d'Enregistrement Universel est disponible sur le site de Waga Energy, rubrique « Investisseurs », ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il inclut notamment le rapport financier annuel de l'exercice 2022 ainsi que le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

À propos de Waga Energy : *Waga Energy (EPA : WAGA) produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets (« gaz de décharge ») grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile. Waga Energy finance, construit et exploite ses unités WAGABOX® dans le cadre de contrats à long terme avec les opérateurs de site de stockage pour la fourniture du gaz brut, et génère des revenus en revendant le biométhane ou en fournissant un service d'épuration. À la date de ce communiqué, Waga Energy exploite seize unités WAGABOX® en France, représentant une capacité installée de 570 GWh/an. Treize unités sont en construction en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis. Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris.
www.waga-energy.com | Suivez-nous sur LinkedIn*

CONTACT

Laurent Barbotin

+33 772 771 185

laurent.barbotin@waga-energy.com